



FORMATION SPECIFIQUE COUPLES

JUGES
CONTRÔLEURS TECHNIQUES
SPECIALISTES TECHNIQUES
DVRO

PATINAGE ARTISTIQUE

SAINT-OUEN - Institut Supérieur de Mécanique de Paris
18-19 Mai 2019

Informations



Thème et Publics

FORMATION SPECIFIQUE DE PATINAGE EN COUPLE

Publics : Tous les juges, contrôleurs techniques, spécialistes techniques et opérateurs de données (DVRO) de niveau championnat, fédéral et internationaux*

**Non formés en patinage en couples par l'ISU.*



Inscriptions

Date limite des inscriptions : 01/04/2019 à 12h00

Les formulaires d'inscription doivent être retournés à l'adresse cfoa@ffsg.org

En raison du nombre de places limité sur certains postes, l'inscription est obligatoire pour participer à cette session.

Les postulants doivent renvoyer un formulaire d'inscription téléchargeable sur la page https://agora.ffsg.org/calendrier_formations.php?menu=hide / rubrique Formation.

Les inscriptions seront enregistrées en considérant pour chaque formation de juge, de spécialiste, de contrôleur ou de DVRO, la moyenne de Points d'Expérience (PE) la plus élevée sur les 2 meilleures saisons des 3 précédentes saisons sportives (2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018).

Une confirmation de participation sera envoyée aux candidats retenus. Les personnes non retenues seront placées en liste d'attente.

La présence des candidats est obligatoire sur les deux jours de formation.

Seuls les candidats éligibles, à jour de leurs licences, figurant sur la liste des Officiels en activité en 2018/2019, signataires de la Charte d'Éthique et préalablement inscrits auprès de la CFOA peuvent y prendre part.



Planning

SAMEDI 18 MAI 2019

Arrivée : Samedi matin (sauf si les transports ne le permettent pas)
Début du séminaire : SAMEDI 18 MAI 2019 10:30
Fin du séminaire : SAMEDI 18 MAI 2019 18:00
Départ : Après 18:00

DIMANCHE 19 MAI 2019

Arrivée : 08h45
Début du séminaire : DIMANCHE 19 MAI 2019 09:00
Fin du séminaire : DIMANCHE 19 MAI 2019 16:00
Départ : Après 16:00



Venir en train

<https://www.oui.sncf/gares/paris>



Venir en avion

<https://www.parisinfo.com/paris-pratique/se-rendre-a-paris>



Venir en voiture

- Depuis l'A 86 intérieure, prendre la sortie 8a
- Depuis l'A 86 extérieure, prendre la sortie 9
- Depuis le périphérique, sortir à Porte de Saint-Ouen ou Porte de Clignancourt



Bus / Métro

- Métro : Ligne 13, arrêt Mairie de Saint-Ouen ou Carrefour Pleyel
- Bus : Lignes 137, 139, 166, 237, arrêt Quai de Seine



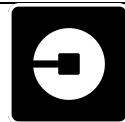
Taxis

TAXI : depuis MONTPARNASSE 15-18 EUROS

TAXI : depuis ORLY 27-40 EUROS

TAXI : depuis CDG 29-43 EUROS

Tarifs communiqués à titre indicatif



Uber

TAXI : depuis MONTPARNASSE 12-18 EUROS

TAXI : depuis ORLY 27-34 EUROS

TAXI : depuis CDG 25-35 EUROS

Tarifs communiqués à titre indicatif



Hôtel

Information communiquée ultérieurement



Salle de formation / Accès

Supméca – Institut Supérieur de Mécanique de Paris
3 rue Fernand Hainaut
93400 Saint-Ouen





Repas

Les repas seront fournis par l'organisateur / informations à venir.



Modalités de prise en charge

Modalités de prise en charge des participants :

Les officiels d'arbitrage seront remboursés de leurs frais selon le barème fédéral en vigueur, par la CSNPA.

Modalités de prise en charge des formateurs et/ou tuteurs

Les remboursements de frais des formateurs/tuteurs sont effectués sur la base de la grille fédérale de remboursement des frais en vigueur à la date de la formation, par la CSNPA.

Les formateurs sont indemnisés selon le barème fédéral en vigueur, par la CSNPA.

Rappels sur les déplacements :

L'utilisation d'un véhicule personnel ne pourra être autorisée que dans les cas suivants :

- il n'existe aucun transport en commun permettant de se présenter à l'heure pour le début du séminaire,
- il n'existe aucun transport en commun permettant au participant de rejoindre son domicile après le séminaire et dans des délais raisonnables,
- il n'existe aucune liaison directe entre le domicile du participant et le lieu du séminaire, et le temps de voyage en transport en commun est supérieur au temps de voyage en véhicule personnel.

L'utilisation d'un véhicule personnel sera toujours possible en cas de covoiturage entre plusieurs participants et à condition de démontrer que le montant du trajet pour ces participants, en seconde classe de la SNCF, est supérieur au frais de transport par véhicule personnel.



Contacts utiles

Fonction	Nom/Prénom	E-mail / Site web	Téléphone
CNOA	MELANIE PRAGUE	melanie.prague@gmail.com	06 81 65 50 49
Assistante CFOA	KARINE GAMARD	cfoa@ffsg.org	01 43 46 10 20